



Commune  
de  
FAA'A



N° 327/2013

FAA'A, le 17 décembre 2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

11 décembre 2013

Date d'Affichage :

11 décembre 2013

Date de séance :

17 décembre 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 19  
PROCURATIONS : .. 05  
VOTANTS : ..... 24  
POUR : ..... 24  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet :** autorisant le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de jardinage et d'entretien paysager de diverses emprises communales

Le Premier Adjoint au Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Désiré TOKORAGI

Le mardi 17 décembre 2013 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint au Maire, Désiré TOKORAGI, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert		X	
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard	X		
VANAA Emma			ZIMA Laurence
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie		X	
TEKURARERE Eugène		X	
RAAPOTO Jean-Marius	X		
TAUMATA Animera			TETUAITEROI G.
TEURU Germain	X		
LO Tai Chan André			TERIITEHAU R.
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
ARII épouse BARFF Ema		X	
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie			MAI Gérard
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea	X		
TEMAURI Jean	X		
FULLER Thilda		X	
TETUANUI Noa			BOUISSOU J-C
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
AH LING épouse YNAM Barbara		X	
APUARII Léon	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, André CERAN-JERUSALEMAY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Gérard MAI a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Par délibération n°74/2008 du 16 décembre 2008, le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de jardinage et d'entretien paysager de diverses emprises communales pour un montant total de 18 681 980 CFP.*

*Ces marchés arrivant à leur terme le 31 décembre prochain, un nouvel appel d'offres a été lancé le 25 novembre dernier en quatre lots distincts :*

- Lot n°1 : les 3 cimetières de la commune : cimetière catholique Saint-Joseph, cimetière protestant et cimetière communal Te Eanui ainsi que l'extension actuelle.
- Lot n°2 : les emprises des stations de pompage et des bassins d'eau :
  - Secteur Pamatai (Passard, Juventin, Oscar, Cowan, Pupure, Schmidt, Socredo),
  - Secteur Puurai (R3, R2, R1, R0, Avivi),
  - Secteur Saint Hilaire (Mumuvai, réservoir Teapiri 2, réservoirs 1 000m<sup>3</sup> et 500 m<sup>3</sup>),
  - Secteur Heiri (station de pompage Outumaoro, bassin de Heiri),
  - Secteur Tavararo (bassins du CES et Tavararo),
  - Secteur Nuutania (Paora, Tarahu).
- Lot n°3 : les emprises des écoles et des structures de proximité :
  - Ecoles : Heiri, Verotia, Ruatama, Teroma maternelles, et Farahei nui (Puurai primaire), Farahei (Oremu primaire), Piafau primaires.
  - Structures de proximité : 2 aires de jeux collectifs du lotissement Setil et Vaiaha, Marina Vaitupa, Parcours de santé Ganivet, Salle Poheroa.
- Lot n°4 : les emprises de l'Hôtel de ville, de Rautea, de la DEST, de la Police municipale, de la Cuisine Centrale et du Dispensaire Mont Sinaï.

*La date limite de remise des offres étant fixée au 6 janvier 2014, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés à l'issue de la procédure, après avis de la Commission d'appel d'offres.*

*C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Gérard MAI :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°74/2008 du 16 décembre 2008 autorisant le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de jardinage et d'entretien paysager des diverses emprises communales ;
- Vu** les délibérations n°315/2013, n°316/2013, n°317/2013 et n°318/2013 du 17 décembre 2013 adoptant le budget principal et les budgets annexes Eau, Déchets et Assainissement de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2014 ;
- Vu** le dossier de consultation des entreprises ainsi que l'appel d'offres lancé le 25 novembre 2013 ;
- Vu** le rapport de présentation y afférent ainsi que les décisions prises par les membres de la Commission Environnement et Services Techniques qui s'est réunie le 21 novembre 2013 ;

Dans sa séance du 17 décembre 2013,

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Article 1<sup>er</sup>** : Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de jardinage et d'entretien paysager de diverses emprises communales est approuvé pour un montant total maximum estimé à vingt millions cinquante-neuf mille huit cent francs (20.059.800 CFP).
- Article 2** : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les marchés qui en résulteront, et d'une manière générale, tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération, à l'exception des avenants.
- Article 3** : Les dépenses y afférentes seront imputées au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes Eau et Déchets – Exercice 2014 – Imputation 61521.
- Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 17 décembre 2013

Le Président de séance,

  
**Désiré TOKORAGI**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **23 DEC. 2013** et affiché le **23 DEC. 2013**



**POLYNESIE FRANCAISE  
ILE DE TAHITI  
COMMUNE DE FAA'A**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SERVICES TECHNIQUES**

**CAHIER DES CHARGES**

## **ARTICLE 1 - OBJET**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les travaux de jardinage et d'entretien paysager des différents sites de la commune de Faa'a.

La prestation est divisée en 4 lots définis comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de jardinage et d'entretien paysager des 3 cimetières de la commune,
- Lot n°2 : Travaux de jardinage et d'entretien paysager des emprises des stations de pompage et des bassins d'eau,
- Lot n°3 : Travaux de jardinage et d'entretien paysager des emprises des écoles communales et des structures de proximité,
- Lot n°4 : Travaux de jardinage et d'entretien paysager des emprises de l'Hôtel de Ville, de Rautea, du dispensaire Mont Sinaï, de la Direction de l'environnement et des services techniques, de la Police municipale.

## **ARTICLE 2 - DEFINITION, NATURE ET FREQUENCE DES TRAVAUX**

### **2.1 - Objet des Travaux**

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le titulaire est chargé d'effectuer les travaux de jardinage et d'entretien paysager :

**Pour le lot n°1** : des trois cimetières de la commune :

- Cimetière Catholique Saint-Joseph,
- Cimetière Protestant de Faa'a,
- Cimetière Communal Te Eanui (terres Fareatea, Te Eanui et Vaitea 1) y compris l'extension actuelle.

**Pour le lot n°2** : des emprises des stations de pompage et des bassins d'eau :

- Secteur Pamatai (bassins dits Passard, Juventin, Oscar, Cowan, Pupure, Schmidt, Socredo),
- Secteur Puurai (Bassins dits R3, R2, R1, R0, Avivi),
- Secteur Saint Hilaire (Bassins dits Mumuvai, Réservoir Teapiri 2, Réservoir 1000 m3, Réservoir 500m3),
- Secteur Heiri (Station de pompage Outumaoro, Bassin de Heiri),
- Secteur Tavararo (Bassin du CES, Bassin Tavararo),
- Secteur Nuutania (Paroa, Tarahu).

**Pour le lot n°3** : des emprises des écoles et des structures de proximité :

**Ecoles** :

- Cour de l'école Heiri maternelle,
- Cour de l'école Verotia maternelle,
- Cour de l'école Ruatama maternelle,
- Cour de l'école Teroma maternelle,
- Cour de l'école Farahei nui (Puurai primaire),
- Cour de l'école Farahei (Oremu primaire uniquement),
- Cour de l'école Piafau primaire.

### Structures de proximité :

- 2 aires de jeux collectifs du lotissement SETIL et VAIAHA,
- Marina Vaitupa,
- Parcours de santé Ganivet,
- Salle Poheroa.

### **Pour le lot n°4 :** des emprises :

- De l'Hôtel de Ville et de Rautea,
- Du dispensaire Mont Sinai,
- De la Direction de l'environnement et des services techniques (DEST),
- De la Police municipale,
- De la cuisine centrale.

## **2.2 - Nature et fréquence des travaux**

La nature et la fréquence des travaux dévolus au titulaire dans le cadre de l'exécution du présent marché, sont définies comme suit :

### **1- Pour le lot n°1**

<b>INTITULE</b>	<b>SUPERFICIES (m<sup>2</sup>)</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>FREQUENCE</b>
Cimetière protestant	5.885	tonte de la pelouse et ratissage des concessions	1 à 2 fois/mois
Cimetière catholique	5 858	binage et élagage des plantes ornementales et arbustes	tous les 2 mois
Cimetière communal	71 060	désherbage des clôtures	tous les 2 mois
		défrichage et nettoyage des talus	1 à 2 fois/mois
		évacuation des déchets	à chaque passage

### **2- Pour le lot n°2**

<b>INTITULE</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>FREQUENCE</b>
Secteur Pamatai	tonte de la pelouse et ratissage des emprises	2 fois/mois
Secteur Puurai	sarclage des réservoirs d'eau	2 fois/mois
	binage et élagage des plantes ornementales et arbustes	tous les 2 mois
Secteur Saint Hilaire	curage des assainissements compris dans l'emprise	tous les 2 mois
Secteur Heiri	nettoyage des talus	1 à 2 fois/mois
Secteur Tavararo	désherbage des clôtures	tous les 2 mois
	évacuation des déchets	à chaque passage

### 3- Pour le lot n°3

INTITULE	SUPERFICIES (m²)	NATURE DES TRAVAUX	FREQUENCE
Les écoles publiques	/ / /	tonte de la pelouse et ratissage des emprises	1 à 2 fois/mois
Marina Vaitupa	5.000	sarclage des bâtiments	2 fois/mois
Terrains Vaiaha	6.450	taille des haies	1 à 2 fois/mois
Parcours de santé Ganivet	2.000	binage et élagage des plantes ornementales et arbustes	tous les 2 mois
Salle Poheroa	/ / /	curage des assainissements compris dans l'emprise	tous les 2 mois
		nettoyage des talus	1 à 2 fois/mois
		désherbage des clôtures	tous les 2 mois
		évacuation des déchets	à chaque passage

### 4- Pour le lot n°4

INTITULE	NATURE DES TRAVAUX	FREQUENCE
Hôtel de ville + Rautea	tonte de la pelouse (mardi et/ou jeudi de 12 h 00 à 13 h 00)	2 fois/mois
Dispensaire Mt Sinai	Nettoyage et ratissage des parkings et des jardins (entre 6 h 00 et 7 h 30)	journalier
La DEST	sarclage des bâtiments	2 fois/mois
	taille des haies	2 fois/mois
La Police municipale	binage et élagage des plantes ornementales et arbustes	tous les 2 mois
	curage des assainissements compris dans l'emprise	tous les mois
	évacuation des déchets	à chaque passage
<b>L'utilisation de souffleur est strictement interdite dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville</b>		

### 2.3 - Equipement

L'entrepreneur s'engage à faire l'acquisition de tout l'équipement nécessaire à l'exécution des travaux résultant de son marché.

**Nota : les frais d'évacuation des déchets sont à la charge du titulaire.**

Le Titulaire du marché (cachet + signature)